

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 5 JUIN 2023**



Publié le **07 JUIN 2023**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 30 mai 2023  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023\_058

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉLIBÉRATION  
D'ENGAGEMENT DE LA  
VILLE DE CALUIRE ET  
CUIRE DANS LA  
DÉMARCHE TERRITOIRE  
ENGAGÉ CLIMAT-AIR-  
ÉNERGIE ACTANT LA  
POLITIQUE CLIMAT-AIR-  
ÉNERGIE DE LA  
COLLECTIVITÉ

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. PROTHERY, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE  
Mme MAINAND (par proc. à M. TOLLET), M. THEVENOT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. CIAPPARA), Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON), Mme CHANDIA (par proc. à Mme CRESPIY), M. GUERIN (par proc. à Mme GUGLIELMI), M. JUENET (par proc. à M. TAKI), M. MANINI (par proc. à M. JOINT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT), M. HABERLE (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **7/06/23**.....

Identifiant de l'Acte :

**023-216900340-20230605-D2023\_058-DE**

Rapport de : Côme TOLLET

La Ville de Caluire et Cuire est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de transition écologique. La grande concertation « Caluire Ville Durable », réalisée en 2018, a permis de consulter pendant cinq mois les Caluirards sur trois grandes thématiques : l'urbanisme, la mobilité, la santé et l'environnement.

A la suite de ce processus d'élaboration participatif, un plan d'actions a ainsi été formalisé, avec 141 actions regroupées dans différents axes stratégiques :

- Charte architecturale et paysagère
- Charte environnementale
- Action citoyenneté active
- Action équipement et services
- Plan d'agriculture urbaine
- Plan vélo
- Action développement économique durable
- Action Ville apaisée
- Action administration exemplaire

Par ailleurs, la Ville a également été signataire du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon à l'horizon 2030, lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence Énergie Climat du 28 novembre 2019.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, la Ville souhaite aujourd'hui aller plus loin dans sa démarche en formalisant une stratégie climat-air-énergie, dans l'objectif d'une labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique ».

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen european energy award (eea), est porté par l'ADEME. Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La Ville est évaluée sur la base de ses compétences propres dans six axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors de huit ateliers de travail, les services municipaux et les élus, aidés par leur conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la Ville de Caluire et Cuire, engagées ou à venir, sur les thématiques.

Ainsi, la vision à long terme de la collectivité se structure autour de quatre grands principes :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050
- Réduire de moitié les consommations d'énergie sur le territoire à l'horizon 2050
- Augmenter considérablement la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique

La Ville de Caluire et Cuire se fixe ainsi les objectifs stratégiques suivants :

- **Habitat et urbanisme : une priorité d'action**
  - Rénover massivement et de manière performante
  - Décarboner le chauffage des logements
  - Construire et réhabiliter durablement

- **Une collectivité exemplaire**
  - Être exemplaire sur son patrimoine bâti, au travers d'une stratégie patrimoniale ambitieuse
  - Être exemplaire en matière de finances et de commande publique
  - Déployer les bonnes pratiques en interne, au sein de la collectivité
- **Tertiaire privé & industries : un monde économique plus durable et local**
  - Donner une priorité au développement économique local
  - Sensibiliser et former les entreprises aux enjeux de la transition et les accompagner dans leurs démarches
- **Mobilité : une ville prudente & apaisée**
  - Accompagner les changements de pratiques de déplacement
  - Encourager les modes de transports doux et actifs
- **Nature en ville et adaptation au changement climatique : un patrimoine végétal durable**
  - Lutter contre les îlots de chaleur grâce à la végétalisation et la dés-imperméabilisation
  - Préserver la biodiversité du sol
  - Protéger le patrimoine arboré
- **Alimentation durable**
  - Promouvoir une agriculture urbaine durable
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- **Économie circulaire : une gestion durable des déchets de la Ville**
  - Valoriser les biodéchets de la ville
  - Sensibiliser nos partenaires à la réduction des déchets
- **Citoyenneté active**
  - Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique
  - Poursuivre les concertations avec les habitants
- **Production d'énergie renouvelable**
  - Accélérer la mise en place d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement
  - Accélérer la mise en place d'énergie renouvelable pour l'électricité
- **Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique**
  - S'approprier en interne les concepts de prospective et de résilience
  - Développer et décliner des actions relatives aux axes de la « Boussole de la résilience » (CEREMA)

Ces objectifs abordent différentes thématiques dont l'énergie, l'air et la mobilité. Ils sont plus amplement détaillés dans la **stratégie climat-air-énergie et le plan d'actions opérationnel**, figurant en annexe de la présente délibération.

Le plan d'actions comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent les élus du Conseil Municipal, l'administration, ainsi que des représentants de la société civile, des professionnels. Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis et présentés annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, la Ville de Caluire et Cuire s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- La production d'énergie renouvelable
- Le nombre de logements rénovés
- Le nombre de Contrats de Construction Durable signés
- Le pourcentage de LED pour l'éclairage public
- La consommation énergétique du patrimoine
- Le taux d'énergie renouvelable sur le patrimoine
- Le taux de raccordement au réseau de chauffage urbain (RCU)

- Le nombre d'arbres et de haies plantés sur le territoire

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés ;
- D'APPROUVER le plan d'actions climat-air-énergie tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et à déposer le dossier au nom de la Ville de Caluire et Cuire auprès de la Commission Nationale du Label.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

**07 JUIN 2023**

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.